

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2018

COMPTE-RENDU

PREMIERE PARTIE

CULTURE ET PATRIMOINE - Convention pour le développement du parcours d'éducation artistique et culturelle avec l'État - Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et l'Académie de Nice - Autorisation à Monsieur le Maire de signer.

Il est proposé de réactualiser une convention pour le développement de l'Éducation Artistique et Culturelle (E.A.C) passée en 2014, afin, notamment, de généraliser à tous les jeunes d'âge scolaire, le parcours d'éducation artistique et culturelle afin qu'ils puissent être concernés, chaque année, par au moins un projet.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

CULTURE ET PATRIMOINE - Don de dix sept tableaux à l'huile sur toiles de Paul-Georges COSSON - Acceptation

Il s'agit d'accepter un don, fait à la Ville d'Hyères de 17 tableaux de l'exposition « Hommage aux paysages Borreliaans » exposés à la mairie annexe des Borrels, cet été.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

MEDIATHEQUE - Marché d'équipement d'identification et système anti-vol des documents de la Médiathèque d'Hyères - Année 2018 - Demande de subvention auprès de l'État - Opération d'équipement mobilier renouvellement total ou partiel

Il s'agit d'une demande de subvention auprès de l'État sur l'équipement mobilier du marché d'investissement de la Médiathèque en cours.

Ce marché permet de mettre en place un nouveau dispositif de protection, d'identification et de prêts / retours des 120 000 documents de la médiathèque (lots 1, 2 et en partie 3). En outre, dans son lot 3, il prévoit un réaménagement complet de l'accueil central du rez-de-chaussée nécessité par la mise en place des 4 automates de prêts et retours :

- 1 banque d'inscription et de ventes de produits avec vitrines de valorisation des produits

- 2 postes d'accueil de supervision des automates de prêts / retours
- étagères amovibles pour les collections « Vie pratique » avec table basse et chauffeuses
- 1 siège multimédia acoustique
- mobilier de présentation des nouveautés livres, CD, DVD et mobilier de mise à disposition de brochures
- mise à disposition de tablettes de lecture et de grands écrans pour consultation du catalogue (ce dernier point est pris en compte dans l'informatique)

Le montant total HT des dépenses d'équipement informatique du marché est de 56 800 €. Ne sont pas pris en compte les frais de livraison et frais d'installation.

Le coût subventionnable est donc de 53 900 €.

La subvention de l'État serait de 21 560 € HT.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

MÉDIATHÈQUE - Marché d'équipement d'identification et système anti-vol des documents de la Médiathèque d'Hyères - Année 2018 - Demande de subvention auprès de l'État : opération d'informatisation ou de ré-informatisation des bibliothèques

Il s'agit d'une demande de subvention auprès de l'État sur le matériel informatique du marché d'investissement de la Médiathèque en cours.

Ce marché permet de mettre en place un nouveau dispositif de protection, d'identification et de prêts / retours des 120 000 documents de la médiathèque (lots 1, 2 et en partie 3) :

- antivol plus performant
- suppression des portiques d'entrée et de sortie par des antennes sous-plafond
- plaques de lecture intégrant à la fois l'antivol et le prêt
- terminaux mobiles permettant de faire du prêt dans toutes les zones
- implantation de 4 automates de prêt / retours pour les usagers
- reconfiguration de l'accueil central (voir demande de subvention pour le mobilier) avec quelques outils informatiques publics (tablettes, grands écrans tactiles, siège multimédia)

Le montant total HT des dépenses d'équipement informatique du marché est de 128 051 €. Ne sont pas pris en compte les formations, frais de livraison et frais d'installation.

Le coût subventionnable est donc de 120 321 €.

La subvention de l'État serait de 78 209 € HT.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

MEDIATHEQUE - Marché d'équipement d'identification et système anti-vol des documents de la Médiathèque d'Hyères - Année 2018 - Demande de subvention auprès du Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur : soutien à l'équipement informatique et numérique du réseau régional de lecture publique

Il s'agit d'une demande de subvention auprès de la Région sur tout le matériel informatique du marché d'investissement de la Médiathèque en cours.

Ce marché permet de mettre en place un nouveau dispositif de protection, d'identification et de prêts / retours des 120 000 documents de la médiathèque (lots 1 et 2) :

- antivol plus performant
- suppression des portiques d'entrée et de sortie par des antennes sous-plafond
- plaques de lecture intégrant à la fois l'antivol et le prêt
- terminaux mobiles permettant de faire du prêt dans toutes les zones
- implantation de 4 automates de prêt / retours pour les usagers
- reconfiguration de l'accueil central (voir demande de subvention pour le mobilier) avec quelques outils informatiques publics (tablettes, grands écrans tactiles, siège multimédia)

Le montant total HT des dépenses d'équipement informatique du marché est de 128 051 €. Ne sont pas pris en compte les formations, frais de livraison et frais d'installation.

Le coût subventionnable est donc de 120 321 €.

La subvention de la Région serait de 18 048 € HT.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte -
Aliénation du bien situé 79 Avenue de l'Arrogante cadastré section EV n° 0274
formant le lot n° 354 au profit de M. MARLOT Jean François**

Conformément à la procédure de vente définie par la délibération n° 2 du 6 juin 2014, M. MARLOT Jean François a manifesté son intention d'acquérir la pleine et entière propriété du lot n° 354 du Lotissement Communal de LA CAPTE, situé 79, Avenue de l'Arrogante, cadastré section EV n° 0274 dont il est emphytéote jusqu'au 31 Décembre 2027 en vertu d'un bail emphytéotique en vigueur depuis le 1er janvier 1958. La parcelle de 401 m² supporte une maison et un garage d'une superficie de 87,72 m² environ.

Cette vente aura lieu moyennant le prix principal de DEUX CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (212 500,00 €) s'entendant net pour la Commune

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE -
Aliénation du bien situé 13, rue de la Darse cadastré section ET n° 0036 formant le
lot n° 263 du lotissement au profit de Monsieur et Madame LEMOINE Sébastien**

Conformément à la procédure de vente définie par la délibération n° 2 du 6 juin 2014, Monsieur et Madame LEMOINE Sébastien ont manifesté leur intention d'acquérir la pleine et entière propriété du lot n° 263 du Lotissement Communal de la CAPTE, situé 13, rue de la Darse, cadastré section ET n° 0036, dont ils sont emphytéotes jusqu'au 31 Décembre 2029 en vertu d'un bail emphytéotique en vigueur depuis le 1er janvier 1960. Le lot de 292 m² supporte une maison de 76 m² environ.

Cette vente aura lieu moyennant le prix principal de CENT QUATRE VINGT UN MILLE EUROS (181 000,00 €) s'entendant net pour la Commune

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte -
Aliénation du bien situé 88 Avenue de l'Arrogante cadastré section EV n° 0269
formant le lot n° 348 au profit du Syndicat des copropriétaires du 88, Avenue
de l'Arrogante.**

Conformément à la procédure de vente définie par la délibération n° 2 du 6 juin 2014, le Syndicat des copropriétaires du 88, Avenue de l'Arrogante a manifesté son intention d'acquérir la pleine et entière propriété du lot n° 348 du Lotissement Communal de LA CAPTE, situé 88 Avenue de l'Arrogante, cadastré section EV n° 0269 dont elle est emphytéote jusqu'au 31 Décembre 2047 en vertu d'un bail emphytéotique en vigueur depuis le 1er janvier 1949. La parcelle de 415 m² supporte un T6 d'une superficie de 66,71m², un T4 d'une superficie de 56,68m², un T2 d'une superficie de 56,88m² et à l'étage un T4 d'une superficie de 98,77m².

Cette vente aura lieu moyennant le prix principal de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250 000,00 €) s'entendant net pour la Commune

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45)

**GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte -
Aliénation du bien situé 34, avenue de l'Arrogante cadastré section EV n° 0130
formant le lot n° 129 au profit de la SCI BARRIERE**

Conformément à la procédure de vente définie par la délibération n° 2 du 6 juin 2014, la SCI BARRIERE a manifesté son intention d'acquérir la pleine et entière propriété du lot n° 129 du Lotissement Communal de LA CAPTE, situé 34 avenue de l'arrogante, cadastré section EV n° 0130, dont elle est emphytéote jusqu'au 31 Décembre 2021 en vertu d'un bail emphytéotique en vigueur depuis le 1er janvier 1952. La parcelle de 241 m² supporte une maison d'une superficie de 59,63 m² environ.

Cette vente aura lieu moyennant le prix principal de CENT UN MILLE EUROS (101 000,00 €) s'entendant net pour la Commune

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE -
Aliénation du bien situé 2313 Route de Giens cadastré section EV n° 0189 formant
le lot n° 7 du lotissement au profit de Monsieur COLIN Lionel
et Madame LOURBET Aurélie**

Conformément à la procédure de vente définie par la délibération n° 2 du 6 juin 2014, Monsieur COLIN Lionel et Madame LOURBET Aurélie ont manifesté leur intention d'acquérir la pleine et entière propriété du lot n° 7 du Lotissement Communal de la CAPTE, situé 2313 Route de Giens, cadastré section EV n° 0189 dont ils sont emphytéotes jusqu'au 31 Décembre 2050 en vertu d'un bail emphytéotique en vigueur depuis le 1er janvier 1952. Le lot de 349 m² supporte une maison de 114 m² environ.

Cette vente aura lieu moyennant le prix principal de CENT QUATRE VINGT DIX SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (197 500,00 €) s'entendant net pour la Commune

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Concession COEUR DE VILLE - Cession par VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT

Il est demandé d'approuver la cession à l'Euro symbolique par VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT à la Commune des ateliers du Parcours des Arts, d'un local occupé par la police municipale, d'un local occupé par une armoire technique en lien avec le réseau de fibre optique et d'un local à usage de boutique à déchets.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Chemin du Roubaud - Demande de constitution d'une servitude de passage de câbles électriques sur un terrain communal - Parcelle DO n°0078

Afin de permettre la pose, la surveillance, l'entretien et la réparation de câbles électriques souterrains, la Commune d'Hyères, propriétaire, constitue au profit de la société Enedis, une servitude de passage, grevant la parcelle cadastrée Section DO n° 0078, formant le parking du Gymnase des Rougières, sur une emprise de 390 m², moyennant la somme de 20 €. Ce prix prend en compte l'intérêt public de l'ouvrage.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - STADE JEAN BERTEAU - CHEMIN SAINT LAZARE - AUTORISATION A LA SOCIÉTÉ CELLNEX FRANCE DE DEPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME.

La Société CELLNEX FRANCE a sollicité la Commune pour implanter une installation de radiotéléphonie mobile de la Société BOUYGUES TELECOM au stade Berteau, chemin Saint Lazare, parcelle KN n° 0022. L'autorisation d'occupation sera accordée par décision par délégation comme prévu dans la délibération n° 19 du 23/2/2018. Il convient d'autoriser la Société CELLNEX FRANCE à effectuer sur la parcelle KN n° 0022, toutes les études et les démarches administratives et réglementaires, et notamment en matière d'urbanisme, qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre de la convention à venir en vue de l'implantation d'une installation de radiotéléphonie de la Société BOUYGUES TELECOM.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

COMMANDE PUBLIQUE - BATIMENTS - Travaux d'entretien et de grosses réparations de plomberie - zinguerie - Accord-cadre à bons de commande
Années 2019 à 2022 - Mise en appel d'offres ouvert.

L'actuel marché à bons de commande relatif aux travaux d'entretien et de grosses réparations de plomberie-zinguerie arrivera à son terme au 31 décembre 2018.

Il est donc proposé de lancer, dès à présent, un nouvel appel d'offres ouvert afin d'assurer la continuité de ces besoins pour l'année 2019, avec possibilité de reconduction tacite en 2020, 2021 et 2022.

La procédure sera passée sous forme d'accord-cadre à bons de commande et sera affectée des montants annuels suivants :

- Minimum : 30 000 € TTC
- Maximum : 250 000 € TTC

Le projet de dossier de consultation des entreprises est consultable au Service de la Commande Publique.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

PORTS - PORT DU NIEL - Prorogation d'un an de la durée de la concession d'établissement et d'exploitation de l'Etablissement Maritime GIENS-PORQUEROLLES - Commune d'HYERES

Aux termes d'un arrêté ministériel du 29 janvier 1968, l'Etat a concédé à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var (CCIV) l'exploitation des ports de l'Etablissement Maritime « Giens Porquerolles », dont notamment le port du Niel pour une durée de 50 ans.

La Concession arrivant à échéance et compte tenu de la situation à laquelle la Commune s'est trouvée confrontée, à savoir devoir faire réaliser des travaux nécessaires de sécurisation, il est proposé de prolonger temporairement, au profit de la CCIV, la durée de la concession pour un an, jusqu'au 31 décembre 2019, par voie d'avenant afin de mettre en place la procédure de définition du futur mode de gestion.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

DIRECTION DES GRANDS PROJETS - SERVICE EAUX-INONDATIONS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'alimentation en eau potable - Exercice 2017

Il est présenté aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable, exercice 2017.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU- Rapport d'activités 2017- Communication au Conseil Municipal.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale, comprenant une commune d'au moins 3500 habitants, adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - SYNDICAT DE GESTION DE L'EYGOUTIER - Rapport d'activités 2017 - Communication au Conseil Municipal.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale, comprenant une commune d'au moins 3500 habitants, adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE - Rapport d'activités 2017 - Communication au Conseil Municipal.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale, comprenant une commune d'au moins 3500 habitants, adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

DEUXIEME PARTIE

Questions d'Actualité (Article 6 – Alinéa 3 du règlement intérieur du Conseil Municipal)

Elles font l'objet d'une séance dédiée une fois par trimestre selon la répartition suivante :

- 4 questions pour le groupe majoritaire
- 3 questions pour le groupe « Ensemble pour Hyères et pour Demain »
- 2 questions pour le groupe « Hyères Bleu Marine »
- 1 question pour le groupe « Agir pour Hyères »

Les conseillers ont deux minutes trente maximum pour poser la question, le Maire ou les Adjoints auront une durée identique pour y répondre.

Merci de bien vouloir transmettre vos questions au moins 48 heures avant la séance du Conseil Municipal